

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE GUICHE**

**Séance du 5 novembre 2020**

L'an deux mil vingt et le cinq novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 28 octobre 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Nelly LACAVE, Isabelle LAPEYRE, Delphine LESTASTEREYRES, Thierry MARCO DETCHART, Claude MERDY, Sophie OLHAGARAY, Raymond POUYANNÉ et Christophe SALLABERRY.

Excusé représenté : Philippe PÉCASTAINGS a donné pouvoir à Jean Yves BUSSIRON.

Secrétaire de séance : Sandrine BUSSIRON.

<b>Objet</b> : <b>Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal</b>
---

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 27 mai 2020, aux termes de laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation pour traiter une partie des affaires prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le Maire doit rendre compte de l'usage qu'il fait des délégations à chacune des réunions du conseil municipal, il porte à la connaissance de ses collègues les décisions qu'il a prises dans ce cadre, à savoir :

- Signé des avenants aux marchés des travaux de rénovation et d'agrandissement de la Maison pour Tous, à savoir :
  - Lot n° 4 (menuiserie aluminium) avec la MIROITERIE DU GAVE de BAIGTS DE BEARN pour un montant de – 4 123,00 € HT (moins-value),
  - Lot n° 6 (plâtrerie – faux-plafond – isolation) avec l'entreprise P.PLATRE de LAHONCE pour un montant de 1 720,00 € HT,
  - Lot n° 9 (chape – carrelage – faïence) avec l'entreprise OYHAMBURU CARRELAGE de AMENDEUX ONEIX pour un montant de 6 615,07 € HT,
  - Lot n° 10 (peinture – revêtement) avec l'entreprise LANSALOT de CARRESSE CASSABER pour un montant de 921,20 € HT ;
- Accepté le devis de l'entreprise BWT d'un montant de 389,20 € HT pour le remplacement du coffret électronique de l'adoucisseur de la cantine ;
- Signé une convention avec l'entreprise SAUR pour l'entretien des ouvrages de défense contre l'incendie (rémunération forfaitaire de 64,00 € HT par poteau, bouche ou bâche incendie) ;
- Accepté le devis de Michel UHALDE, électricien à SAMES, d'un montant de 1 722,00 € HT pour la levée des réserves de l'APAVE, suite à la vérification des installations électriques du Trinquet / Gantxo ;
- Accepté deux devis de l'entreprise PROMAT INCENDIE de DAX pour la levée des réserves suite à la vérification annuelle du matériel de lutte contre l'incendie : 338,87 € TTC pour le trinquet et 1 352,41 € TTC pour la mairie, la salle des associations, l'école et l'atelier municipal ;
- Accepté un devis de l'entreprise ARAMBURU d'HENDAYE d'un montant de 2 569,60 € TTC pour la fabrication et la pose d'un portail à l'école ;

.../...

COMMUNE  
DE  
GUICHE

**Suite de la délibération du Conseil Municipal**  
**du 5 novembre 2020**

-----

-----

- Signé deux contrats avec l'APAVE de BIDART pour :
  - la vérification de conformité des installations électriques suite aux travaux de la Maison pour Tous pour un montant de 360 € TTC ;
  - la vérification périodique des installations électriques, thermiques et des aires de jeux pour une durée de 4 ans.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré à GUICHE, le 5 novembre 2020

Le Maire,



*J. Y. Bussiron*  
Jean Yves BUSSIRON